Certificat de Nationalité Française

Le certificat de nationalité française (CNF) est un document officiel qui sert à prouver la nationalité française.

Pour obtenir un certificat de nationalité française, vous devez formuler votre demande personnellement.
Pour un mineur, ce dernier est représenté par la personne exerçant l’autorité parentale.
Pour plus d'information, adressez-vous au tribunal d’instance afin d'obtenir la liste complète des pièces à fournir, variable selon votre situation personnelle.
Dans tous les cas, vous devez fournir un justificatif d’identité français ou étranger, et un justificatif récent de domicile.

Infos pratiques

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Documents prouvant la nationalité française

Liens utiles
Certificat de nationalité française (CNF) | Service-public.fr